

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

2017/25 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2017 font l'objet en cours d'année de modifications.

Aussi, il vous est proposé les modifications à intervenir dans nos documents budgétaires (section de fonctionnement et investissement).

ADOPTE A LA MAJORITE,

Abstentions : Mme ACS - M. HENRI - M. NIEUVIART – M. CAUX - Mme KEIGNAERT - M. DUEZ.

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme